

L'égalité, maintenant

La ministre des Droits des femmes, porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem a présenté au conseil des ministres du 3 juillet un projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

dans les collèges et lycées », a rappelé Jacques Le Bihan, vice-président de la COCOPAQ.

De nombreuses collectivités locales, à l'image de la COCOPAQ, agissent pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Le projet de loi de Najat Vallaud-Belkacem va leur apporter de nouveaux outils pour atteindre leur objectif.

Pour la première fois, un texte de loi abordera cette question dans toutes ses dimensions : égalité professionnelle, lutte contre la précarité spécifique des femmes, protection des femmes contre les violences, image des femmes dans les médias, parité en politique et dans les responsabilités sociales et professionnelles.

Le projet de loi obéit à trois impératifs. D'abord, assurer la pleine effectivité des droits des femmes qui sont déjà garantis dans les lois existantes, par exemple, en matière d'égalité professionnelle ou de parité aux élections.

Ensuite, assurer des droits dans des champs nouveaux, avec l'objectif de traiter l'origine des inégalités. Et enfin, expérimenter les dispositifs nouveaux avant de les généraliser.

La présentation de ce projet de loi est justement intervenue quelques jours après une rencontre au lycée Kerneuzec de Quimperlé, en présence de la députée européenne Isabelle Thomas, destiné à tirer un premier bilan de l'action engagée par la Communauté de communes du pays de Quimperlé (COCOPAQ) dans le cadre du programme européen « *Jeunesse en action* », axé sur l'égalité femme-homme.

« Avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui, nous y contribuons déjà, depuis dix ans, à sensibiliser les jeunes par des animations sur la thématique des relations filles/garçons

Mais les collectivités locales ne sont pas les seules à promouvoir l'égalité. Le projet crée les conditions d'une généralisation de la parité. Il applique ce principe aux fédérations sportives et organismes consulaires et prévoit une habilitation pour le gouvernement à intervenir par ordonnance pour traiter le cas des autorités administratives indépendantes et des principales instances consultatives de l'État.



L'égalité, dans toutes ses dimensions

Le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes met ainsi en place un cadre d'ensemble, conçu pour mobiliser les institutions mais aussi la société toute entière.

L'égalité est une conquête qui ne pourra se faire que si elle implique la société française dans son ensemble, aussi bien les hommes que les femmes. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 11/07/2013



Dossier de la semaine

Travail et engagement



Vie de la Fédération

Municipales : l'UESR forme les candidats



Interview

Comment développer la méthanisation ?

Avec Virigine Binet-Traineau

Cohérence

L'anecdote prête à rire, mais elle est tout de même révélatrice d'un certain état d'esprit à droite. Le député Hervé Morin, a, le 2 juillet, interpellé le ministre de la Défense sur les dysfonctionnements du système Louvois destiné au paiement des soldes des militaires. Les parlementaires doivent, bien sûr, contrôler l'action du gouvernement et demander des explications lorsque cela est nécessaire.

Cependant, il ne faut pas avoir la mémoire courte. Le député Hervé Morin était tout de même ministre de la Défense lorsque le système Louvois a été lancé. Il avait même reçu en 2010 un rapport lui expliquant les nombreux couacs du logiciel et les difficultés dans lesquelles se trouvaient les militaires qui ne percevaient pas leur solde.

On ne peut pas reprocher à un député de l'opposition de s'opposer. Mais on peut tout de même demander un minimum de cohérence : par exemple, de ne pas faire porter à son successeur la responsabilité de sa propre incurie.

Soft power



Pour les socialistes, la culture n'est pas une variable d'ajustement qui devrait être sacrifiée en période de crise. Il s'agit d'un élément essentiel pour la construction personnelle de chaque citoyen mais aussi d'un levier pour le changement, en permettant à chacun de s'instruire et de se confronter aux autres, quelles que soient leurs origines.

C'est pour cette raison que deux artistes, Lionel Jaffrès et Anne-Sophie Erhel, ont été sollicités pour lire, à Guilers le 6 juillet, des extraits de discours prononcés par Jean Jaurès à la tribune des congrès de la SFIO à la fin du XIX^e siècle. Par leur prestation, les deux artistes sont parvenus à faire ressortir l'actualité de la pensée du dirigeant socialiste qui, dès les années 1890, avait déjà compris les mécanismes du rapport de force qui se joue entre les salariés et les capitalistes.

C'est aussi pour cette raison que le dernier conseil fédéral a justement été consacré à la question de la culture. Il s'agissait à la fois de tirer un premier bilan de l'action entreprise par la ministre Aurélie Filippetti, mais aussi de réfléchir aux enjeux de la prochaine discussion qui va s'ouvrir sur le statut des intermittents du spectacle. La sénatrice Maryvonne Blondin, suit avec attention cette question au sénat. « Les enjeux sont considérables », a-t-elle rappelé. En Europe la culture représente 8 millions d'emplois et 4,5 du PIB. En France, 350 000 emplois sont liés à la culture. En outre, elle participe à ce qu'il est convenu d'appeler le « Soft power ». Compte tenu de l'importance de la francophonie dans le monde, cet élément doit être considéré avec beaucoup d'attention.

Pour Fabien André, délégué régional du syndéac (syndicat des entreprises artistiques et culturelles), la renégociation du statut revêt une importance particulière. Car, au-delà de la question de la rémunération des artistes, il faut prendre en considération le rôle que peuvent jouer l'art et la culture en matière d'aménagement du territoire mais aussi de lien entre les citoyens, en France mais aussi au sein de l'Union européenne. D'ailleurs, en ayant fait preuve de fermeté, pour l'exception culturelle, le gouvernement français a montré l'attachement qu'il porte à la culture.

Travail et engagement

Le 6 juillet, plus de 200 socialistes du Finistère, se sont retrouvés à Guilers pour leur fête départementale.

des clients ou des usagers évoluent et l'adaptation n'est jamais facile.

Chantal Guittet, dans un rapport parlementaire qui vient d'être publié, dénonce les dérives de la directive sur le détachement des salariés au sein de l'Union. Les abat-toirs allemands mènent une concurrence déloyale qui a déjà provoqué la fermeture de cette filière au Danemark et qui explique, en partie, les difficultés de Gad à Lampaul-Guimiliau.

Les salariés attendent beaucoup, à juste titre, des politiques, en particulier en matière d'emploi. Cependant, et c'était le sujet du second atelier, il existe d'autres manières de transformer la société. Associations, syndicats, fédérations d'éducation populaire, artistes ont aussi un rôle important à jouer. À travers trois types d'engagements il est rapidement apparu, dans l'atelier animé par Emmanuelle Bénard, qu'il existe une vraie complémentarité entre toutes les formes d'engagements. **« Les militants politiques ne doivent pas voir les associatifs comme des rivaux »**, a insisté Corinne Bord de la fédération *Léo Lagrange*.



L'atelier : Le travail aujourd'hui et demain

« Avec ce rassemblement, la Fédération du Finistère du PS a renoué avec une ancienne tradition », a expliqué le secrétaire fédéral, Sylvain Dubreuil. Il s'agit, tout à la fois, pour les socialistes du Finistère, de se retrouver dans un moment convivial mais aussi de réfléchir sur l'avenir de la société et les moyens de la réformer. Cette première édition a également laissé une place aux artistes avec une lecture de discours de Jean-Jaurès, particulièrement pertinents, même s'ils ont été prononcés il y a plus de cent ans.

Le travail était à l'ordre du jour du premier atelier de cette journée qui donnait le coup d'envoi des vacances scolaires. **« Il existe plusieurs manières d'aborder la question du travail »**, a prévenu Thierry Fayret, animateur de l'atelier intitulé *« Le travail aujourd'hui et demain »*. Il permet l'émancipation, l'autonomie mais, lorsqu'il est précaire, répétitif, insalubre, il provoque des souffrances.

« Les jeunes paient, aujourd'hui, un plus lourd tribut », pour Ewen Huet, militant du MJS. Dans toute l'Europe, ils constituent la génération sacrifiée, condamnée aux stages non rémunérés ou à la précarité.

Pour Pierre Maille, le travail, selon la formule de Jean Jaurès, répond à deux objectifs. Il doit permettre aux salariés de subvenir à leurs besoins, mais il constitue également la contribution collective de chacun à la bonne marche de la société. La souffrance au travail peut parfois avoir pour origine, justement, le manque de sens de cette dimension collective. Car l'évolution des techniques ou les demandes



200 socialistes à Guilers, le 6 juillet

En conclusion de cette journée studieuse mais aussi festive, Marc Coatanéa a demandé aux adhérents du PS et du MJS de prendre date : désormais, chaque dernier samedi de juin, la fédération organisera sa fête départementale. Le premier secrétaire fédéral a donné un triple mot d'ordre aux socialistes du Finistère : confiance, anticipation et mobilisation. Les adhérents doivent avoir confiance dans la capacité de la gauche à répondre aux attentes des citoyens. Le Parti Socialiste, engagé aux côtés du président de la République et du gouvernement, doit aussi être pleinement engagé dans le débat des idées pour préparer les réformes à venir. Enfin, tous les socialistes doivent être mobilisés pour les campagnes Municipales et Européennes de 2014. 🇫🇷

Municipales : l'UESR forme les candidats

Pour préparer au mieux le prochain mandat municipal, l'Union des Élus Socialistes et Républicains du Finistère (UESR) propose un cycle de 16 formations à destination des élus et futurs élus, couvrant l'essentiel des enjeux de l'action publique locale.

« Ces formations auront lieu tous les samedis de septembre à décembre 2013, entre 9 h00 et 12 h00, à la salle polyvalente de Hanvec », annonce François Marc. « Elles sont ouvertes aux élu(e)s de l'UESR ainsi qu'aux militant(e)s et futurs colistier(e)s parrainé(e)s par un ou une élu(e) UESR », précise le président de l'union des élus.

« Ces formations sont gratuites, mais les élus et candidats intéressés doivent s'inscrire (contact@uesr29.fr ou au 02 98 10 95 19 avant le 22 août 2013) », rappelle Baptiste Bleunven, permanent de l'association.

Elles débuteront le 7 septembre, par une formation générale sur le fonctionnement



Baptiste Bleunven sur le stand de l'UESR, le 6 juillet

des municipalités et des intercommunalités et se succéderont tout au long de l'automne jusqu'au 21 décembre 2013.

Tous les grands dossiers que devront traiter les municipalités ou les intercommunalités seront abordés. L'aspect financier sera traité au cours de deux réunions. Les autres matinées permettront aux candidats et aux élus de se familiariser avec des sujets

comme les services à la personne et le maintien à domicile des personnes âgées, les équipements pour la petite enfance. La gestion des déchets, la politique de l'eau feront aussi l'objet d'une formation. Pour les règles d'urbanisme, une séance spécialement consacrée à la loi littoral sera proposée

Compte tenu de l'importance des enjeux éducatifs, deux matinées seront consacrées aux

affaires scolaires en traitant à la fois les aspects pédagogiques et périscolaires.

Les autres formations porteront sur le développement durable, l'agriculture, les affaires sociales et les relations entre les municipalités et le Conseil général et régional.

Le programme précis des formations est en ligne sur <http://www.uesr29.fr/>

Interview

Comment développer la méthanisation ?

Avec Virginie Binet-Traineau

La méthanisation est une des solutions permettant aux agriculteurs de renforcer leur autonomie énergétique. Virginie Binet-Traineau, chef de Projets & Développement à Vuelto group (www.vueltogroup.com) nous explique cette technique.

Cap Finistère : Comment se situe la France par rapport à ses voisins en matière de méthanisation ?

Virginie Binet-Traineau : La méthanisation peut être utilisée pour traiter différents déchets organiques comme les boues de stations d'épuration urbaines, les effluents organiques industriels, les fractions fermentescibles des ordures ménagères ou les effluents d'élevage à la ferme.

En Europe on dénombre environ 8000 unités de méthanisation installées (effluents agricoles et territoriales), l'Allemagne arrive incontestablement en tête avec près de 7500 installations. Le restant étant réparti de façon homogène sur l'Italie, la Suisse, la France, l'Autriche, la

République Tchèque, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suède.

Fin 2012, la France comptait 90 méthanisations à la ferme pour une puissance électrique totale de 15 MW, et 15 méthanisations territoriales pour une puissance électrique totale de 17 MW. La Bretagne compte à elle seule 14 méthanisations à la ferme et une méthanisation territoriale

On estime à 300 millions de tonnes le gisement des déjections animales du secteur agricole en France, dont 32 millions de tonnes en Bretagne. Il apparaît clairement que la méthanisation est une solution de production d'énergie renouvelable prometteuse en Bretagne.

Cap Finistère : Concrètement, comment fonctionne et que produit une unité de méthanisation ?

Virginie Binet-Traineau : Comme dans la panse d'une vache, il s'agit d'un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique. Il en ressort deux produits exploitables : le biogaz, principalement composé de

méthane et le digestat qui est la matière digérée. Le biogaz est une énergie renouvelable qui peut être valorisée par cogénération en électricité et en chaleur, injectée dans les réseaux de gaz naturel ou utilisée en carburant. Ces solutions ne sont pas exclusives entre elles.

Cap Finistère : Comment favoriser le développement de cette filière ?

Virginie Binet-Traineau : D'abord, en simplifiant les procédures administratives qui, aujourd'hui, alourdissent, voire bloquent le développement des projets. Ensuite en réduisant les délais de réponse de l'administration lors du développement des projets. Il faudrait aussi modifier le statut du digestat, qui est actuellement considéré comme un « déchet », malgré ses vertus d'engrais et d'amendement reconnues.

Enfin, une augmentation des tarifs d'achats de l'électricité, permettrait d'améliorer la rentabilité des petites méthanisations.



Agenda

8 septembre
Barbecue des sections
brestoises.

15 septembre
Fête de la Rose
à Quimperlé.

Cette année Cap Finistère
cessera de paraître
à partir du
vendredi 19 juillet.

Le numéro de la rentrée
paraîtra le 23 août 2013.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1011 - Vendredi 12 juillet 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

SELARL JEAN-MARC BERROU ET PIERRE LE REST

Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

BRETAGNE SANITHERM

Société Anonyme Coopérative Artisanale
à capital variable
Siège social : 28, rue Charles Le Goffic
29400 LANDIVISIAU
RCS BREST 413 556 820

Aux termes d'un conseil d'administration en date du 13 mai 2013, les administrateurs ont pris acte de la démission de la société SARL MADEC de son mandat d'administrateur à compter du 30 avril 2013 et pris acte de la démission de Monsieur Pascal MADEC de ses fonctions de Président de la société à compter du 13 mai 2013 et ont nommé, pour le remplacer, pour la durée restant à courir de son mandat, Monsieur Stéphane SEVERE demeurant à SANTEC 40, rue des Quatre Vents.

Aux termes de la même délibération, les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Pascal CHAPALAIN et de la société CHAUFFE SERVICES de leurs fonctions d'administrateurs et ont coopté, pour les remplacer, la société PASCAL CHAPALAIN SARL au capital de 10 000 euros ayant son siège social à PLOUIGNEAU (29610) ZI de Kerbriand RCS BREST 534 489 166 et la société VAILLANT SARL au capital de 10 000 euros, ayant son siège social à SAINT-RENNAN (29290) 8, rue de l'Étain RCS BREST 511 435 737.

Pour Avis.

LCE - LES CONSEILS D'ENTREPRISES SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ZAC de Kergaradec - BP 90096
29802 BREST CEDEX 9

Tél. 02 98 02 38 26 - Fax 02 98 42 25 91

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de la **SCI ROMAIN**, Société Civile Immobilière au capital de 10 000 euros ayant son siège social à BREST (29200) 163, route de Gouesnou, identifiée sous le n° 448 850 164 RCS BREST, a décidé de procéder à la révocation de Monsieur Jean-Michel QUÉRÉ de ses fonctions de cogérant et ce à compter de cette date.

Pour Avis,
La Gérance.

SARL NATURE ET MER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Pors Huel
29890 KERLOUAN
RCS BREST 498 726 181

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2013, les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-29 du Code de commerce, prennent acte de l'extension d'activité de la société à la fabrication, le conditionnement ou l'importation et la commercialisation de produits cosmétiques, connexes et hygiènes. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour Avis,
La Gérance.

SELARL JEAN-MARC BERROU PIERRE LE REST AVOCATS

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

AZILYANN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 790 000 euros
Siège social : 31, rue de Prat Podic
29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BREST du 4 juillet 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :

AZILYANN.

Siège social : 31, rue de Prat Podic - 29200 BREST.

Objet social : L'exploitation de toutes activités d'hôtellerie, de location en meublés et de gîtes ruraux ; la réalisation de prestations de services hôteliers et de restauration, location de salles ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée de la société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 790 000 euros.

Gérance : Monsieur Jean-Marc DENOUEL demeurant à BREST 31, rue de Prat Podic.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour Avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

LES PASSAGERS DU LIVRE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros

Siège social : 28, rue de la Fontaine Blanche
29800 LANDERNEAU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LANDERNEAU du 28 juin 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :

LES PASSAGERS DU LIVRE.

Siège social : 28, rue de la Fontaine Blanche
- 29800 LANDERNEAU.

Objet social : Librairie, papeterie ;
Vente de disques, vidéos, objets ludo-éducatifs,
jeux spécialisés et tous supports de communication ;

Toutes opérations de ventes et prestations de service à caractère éducatif, culturel ou de loisirs, l'organisation de spectacles, la vente de billets d'entrée à des manifestations artistiques, culturelles ou de loisirs.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10 000 euros.

Gérance : Monsieur Bruno CARLISI, demeurant 1, place Armand Cloarec - 29600 MORLAIX
Madame Adeline JOLY demeurant Lervir - 29290 MILIZAC.

Immatriculation de la société : Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour Avis,
La Gérance.

SARL AMBULANCES URGENCE 29

RCS QUIMPER 523 469 443

Mise en location-gérance d'un véhicule Taxi.
Commune de stationnement : LANVÉOC par la
EIRL LV TAXI URGENCE 29 RCS QUIMPER 531 636 017 en date du 5 juillet 2013.

En bref

Fête de la Rose

Chaque année les socialistes de la 8^e circonscription organisent leur traditionnelle Fête de la Rose, temps fort de la rentrée politique bretonne placé sous le signe du rassemblement. L'édition 2013 se tiendra le dimanche 15 septembre à la Prairie Saint-Nicolas, à Quimperlé. Elle sera l'occasion de fêter le 40^e anniversaire de l'élection de Louis Le Pensec, comme député en mars 1973.

Avec Gilbert Le Bris, il a maintenu à gauche la 8^e circonscription du Finistère, sans discontinuer, cas unique en Bretagne. Les socialistes convient à cette « Fête des 40 Roses » les militants d'alors qui permirent cette victoire et toutes les personnes qui ont œuvré pour nos valeurs communes - élus actuels ou anciens, adhérents, sympathisants, compagnons de route, partenaires de gauche - à se retrouver lors de ce moment de convivialité et d'échange.

Spectacles de danse bretonne, jeux, exposition rétrospective sur les socialistes de la circonscription, allocutions politiques, repas et buvettes, seront au programme de la journée.

Disparition

Nous avons appris avec tristesse la disparition de Jean Stervinou, adhérent de la section de Quimperlé depuis 1976.

Militant très engagé et investi dans une vie municipale bien remplie, il fut élu de 1977 à 1995 à la mairie de Quimperlé, notamment en tant qu'adjoint au maire.

Nous adressons à sa famille et ses proches nos plus sincères condoléances.

EOLYS

SARL au capital de 240 000 euros
Siège social : rue Joseph Le Brix
ZAC de Mescoden
29260 PLOUDANIEL
RCS BREST 494 689 425

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 avril 2013, les associés ont pris acte de la démission de Madame Nathalie GRIGNOU de ses fonctions de gérante de la société à compter du 1^{er} avril 2013 et ont nommé pour la remplacer, pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} avril 2013, Monsieur Joseph LE GOT demeurant à GUI-CLAN (29410) Roch Toul.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 avril 2013, les associés statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour Avis,
La Gérance.